

**VOEU ADOPTÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 DÉCEMBRE 2010**

Participation de la Commune aux débats publics en cours
sur l'interconnexion TGV et le Grand Paris

Considérant que deux débats publics menés sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public sont aujourd'hui en cours. L'un porte sur la réalisation d'une ligne à grande vitesse dédiée qui relierait la gare TGV de Massy au réseau d'interconnexion des TGV en Ile-de-France ; il se tient du 9 décembre 2010 au 20 mai 2011. L'autre concerne l'élaboration d'un schéma d'ensemble d'un réseau de transport public par métro automatique sur le territoire. Celui a démarré le 30 septembre 2010 et s'achèvera le 31 janvier 2011.

Considérant que ces deux projets sont complémentaires. L'article 2 de la loi du 3 juin 2010 sur le Grand Paris prévoit en effet que l'une des caractéristiques de ce schéma de transport est la possibilité de raccordement à la ligne à grande vitesse Roissy Charles-de-Gaulle /Chessy Marne-la-Vallée, prolongée jusqu'à l'aéroport d'Orly.

Considérant que la commune de Villeneuve-le-Roi, point de jonction entre la petite et la grande ceinture de l'agglomération parisienne, est particulièrement attentive à cette concertation touchant à l'avenir du territoire métropolitain francilien. Elle l'est d'autant plus que les différents tracés d'interconnexion présentés par le maître d'ouvrage Réseau Ferré de France envisagent une gare sur ou à proximité de la plateforme d'Orly. Quant au réseau de transport du Grand Paris, une gare de la ligne 14 prolongée est également prévue au niveau de l'aéroport d'Orly.

Considérant que la commune de Villeneuve-le-Roi et ses habitants subissent déjà des nuisances d'origines diverses : pollution sonore et atmosphérique et contraintes d'urbanisme dues au trafic aérien, passage bruyant de trafic ferroviaire sur trois voies ferrées, présence d'un dépôt de carburant classé Seveso II, risques d'inondations...

Considérant qu'il n'est donc pas concevable que les nouveaux projets de transport soient synonymes de nuisances supplémentaires pour les Villeneuvois.

Concernant les transports et la desserte de la commune, il est à noter que la gare de Villeneuve-le-Roi a longtemps été la seule gare RER à ne pas être desservie par une ligne régulière de bus. Aujourd'hui, des lignes de bus très majoritairement financées par le budget communal relie la gare aux différents quartiers de la ville. Par ailleurs, un seul franchissement existe dans ce secteur de Seine-amont, avec pour conséquence l'existence d'un point noir du trafic francilien sur la RD 32 notamment au niveau du pont de Villeneuve.

Considérant qu'il est donc nécessaire d'améliorer la desserte de la commune,

.../...



.../...

Le Conseil municipal de Villeneuve-le-Roi

* demande que l'interconnexion du réseau grande vitesse au sud de l'agglomération parisienne :

- soit envisagée en préservant les territoires déjà impactés par d'autres nuisances comme c'est le cas de la commune de Villeneuve-le-Roi,
- qu'elle serve de levier à l'aménagement du sud du Val-de-Marne,
- et qu'elle soit l'occasion d'améliorer la desserte de Villeneuve-le-Roi ;

* donne sa préférence aux hypothèses d'interconnexion qui n'impactent pas l'environnement des Villeneuvois ;

* soutient le développement de l'offre de transport en commun rapide imaginée dans le cadre du Grand Paris et souhaite que ce système de transport métropolitain :

- soit maillé avec l'ensemble des réseaux de transport,
- s'appuie sur un réseau existant modernisé,
- et desserve tous les territoires, notamment le sud du Val-de-Marne ;

* demande qu'une station de la ligne 14 prolongée soit réalisé à Pont de Rungis en connexion avec le RER C ;

* demande que les sillons libérés par les TGV d'interconnexion sur la ligne Massy-Valenton soient utilisés pour mettre en place une ligne de transport en commun reliant Orly au Bourget en empruntant la ligne de la grande ceinture ;

* demande que soient mis en oeuvre les projets de modernisation de la ligne C du RER (avec notamment une augmentation des cadencements entre Villeneuve-le-Roi et Paris) et de la ligne D du RER.

* souhaite que les études d'aménagement de la RN 6 soient lancées afin d'améliorer la circulation au niveau du pont de Villeneuve.

* demande aux deux commissions particulières du débat public de bien vouloir prendre en compte l'ensemble de ces remarques.